

Le 4. 8. 1464 Huart d'Autel, seigneur de Hollenfeltz et son fils Diederich déclarent avoir vendu à Gilles de Busleiden et sa femme Isabelle, une rente de 14 fl. du Rhin sur leur moitié du village de Turnich près Arlon, «pour en avoir reçu 260 fl.»

Cinq ans plus tard ledit Diederich d'Autel reconnaît que Jean, seigneur de Créhange et Pittingen, lui a payé 580 fl. et un blanc, par Giltz de Busleiden, secrétaire du duc de Bourgogne, moyennant quoi il renonce à toutes prestations à sa charge. (8)

La même année Busleiden prête audit Jean de Créhange 200 fl. du Rhin d'or et reçoit en fief une rente annuelle de 10 fl. sur les revenus du village de Norrenhusen. (9)

Le 1. 11. 1470 Giltz de Busleiden, échevin d'Arlon, reçoit en donation le vivier de Wallenborn sis près de cette ville, et cela de la part d'André d'Haracourt et Marguerite de Fénétrange, seigneurs de Brandenbourg et d'Everlange. (10)

Nanti entretemps du titre de chambellan du duc de Bourgogne, et bien qu'il portât déjà la particule, Gilles de Busleiden fut anobli en février 1472 par Charles-le-Téméraire, qui lui concéda les armes suivantes: *D'azur à la fasce d'or, accompagnée en pointe d'une rose de gueules boutonnée d'or et feuillée de sinople. Cimier: une tête et un col de licorne d'argent, la corne, le crin et la barbe d'or, issant d'un mortier de velours bleu, bordé de deux galons d'or et chargé de la rose de l'écu.\*)*

Le 7. 9. 1473 il fut nommé procureur général au Conseil provincial (par patentes datées du château de Luxembourg\*\*) et l'année d'après, conseiller ordinaire. En cette dernière qualité il arbitra un conflit entre l'abbaye et les bourgeois d'Echternach. (11)

Continuons maintenant l'énumération d'actes dont il résulte que ce fut Gilles II qui constitua les assises de la fortune des Busleiden.

Le 15. 4. 1472 il est autorisé par le duc de Bourgogne à acquérir, des mains de Godart de Grumelscheit, le gagnage de Brussen lez Thiaumont (Diedenbourg). (12)

Par acte du 12. 12. 1477, le conseiller Gilles de Busleiden et Bernard Groiszman de la Roche, non seulement se constituent garants pour Claus Haltfast (beau-fils de Busleiden) qui venait d'être nommé receveur particulier des villes et prévôtés d'Arlon et de Thionville, mais ajoutèrent une caution jusqu'à concurrence de 1000 fl. du Rhin. (13)

Le 1. 4. 1476 le conseiller «Giltz de Busleiden» est présent au contrat de mariage entre Godart de Brandenbourg, seigneur de Clervaux, et la

\*) Ces armoiries se trouvent sur la tombe d'Isabelle de Busleiden — Musset, à Marville.

\*\*\*) Gilles de Busleiden fut nanti de ces fonctions après que Clais Haltfest les eut résignées en faveur de son beau-père.